

Votre facture en détail

1. ACHEMINEMENT

L'acheminement permet d'assurer le financement du réseau, son exploitation, son extension, son entretien et l'amortissement des investissements. Celui de SEIC-Télédis s'étend sur 16 communes (Nendaz, Iséables, Riddes, Ardon, Chamoson, Leytron, Saxon, Saillon, Dorénaz, Vernayaz, Salvan, Finhaut, Trient, Evionnaz, Vérossaz, Massongex).

L'encaissement de ces frais est surveillé par l'Elcom, l'autorité indépendante fédérale de régulation.

2. ÉNERGIE

L'énergie, soit le prix de l'électricité, est fixé d'une part par les coûts de nos propres productions et d'autre part par les acquisitions faites sur le marché de l'électricité. Après un effondrement du marché d'une dizaine d'années, celui-ci est reparti à la hausse depuis 2016.

3. HORIZON


Uniquement pour les clients ayant souscrit au produit de stockage HORIZON, il s'agit du gain net obtenu sur la période.

4. REDEVANCES

Il s'agit de taxes fédérales et communales.

5. FRAIS

Cela concerne les éventuels frais de rappel, notes de crédit ou avances ouverts.

SEIC-TELEDIS GROUPE 		SEIC SA Grand Rue 2 Case Postale 56 1904 Vernayaz Téléphone 027 763 14 11	www.seic-teledis.ch info@seic-teledis.ch CCP 19-3735-4 CHE-105.901.230 TVA Fax 027 763 14 43
Numéro de client / client final 200'000 / Anne Onime		Madame Anne Onime Grand Rue 2 1904 Vernayaz	
Lieu de consommation 781762000 1904 Vernayaz Villa avec autoconsommation Période du 01.01.2018 au 31.12.2018		Votre facture Type Facture électricité N° de facture 3'079'343 Date facture 29.01.2019 Payable jusqu'au 28.02.2019 Montant total CHF 1'221.90 Page 1	
Récapitulatif de la facture (consommation totale de la période 5'865.82 kWh)		Montant	TVA
1 Acheminement	CHF	559.35	7.7 %
2 Énergie	CHF	481.20	7.7 %
3 Horizon	CHF	-89.30	7.7 %
4 Redevances	CHF	185.25	7.7 %
Total électricité (hors TVA)		CHF	1'136.50
5 Frais, note de crédit, avance	CHF	15.00	7.7 %
(Acomptes facturés CHF -1012.40 dont TVA -72.40)	CHF	-940.00	
Sous-total (hors TVA)		CHF	211.50
6 Votre livraison d'énergie	CHF	-158.65	0.0 %
Total (hors TVA)		CHF	52.85
TVA à 7.7 % sur CHF 211.50		CHF	16.30
7.1 TVA à 0.0 % sur CHF -158.65		CHF	0.00
Montant total de la facture (TVA comprise)		CHF	69.15

6. ACOMPTES FACTURÉS

Somme des acomptes facturés hors TVA durant la période.

7. LIVRAISON D'ÉNERGIE

Si vous produisez de l'énergie via une installation photovoltaïque, l'énergie non autoconsommée est réinjectée dans le réseau et vient en déduction de votre facture.

7.1 Ne s'applique que si vous réinjectez de l'énergie. Si vous n'êtes pas assujetti à la TVA, le taux est de 0%.

ELECTRICITE

Libellé	N. Index	A. Index	Coef.	Quantité	Prix net	Montant	TVA	
N° cpt. 80130 - CH10217012345CLF-N-781762000-00-0 - Tarif Double permanent								
1 ACHÈMÈNEMENT								
Consommation heures pleines	21'437.3	17'198.2		4'239.09 kWh	0.0790	334.90	7.7%	
Consommation heures creuses	7'378.7	5'752.0		1'626.73 kWh	0.0490	79.70	7.7%	
Service-système du réseau de transport				5'865.82 kWh	0.0032	18.75	7.7%	
Abonnement				12.00 Mois	10.5000	126.00	7.7%	
2 ÉNERGIE								
Consommation heures pleines	21'437.3	17'198.2		4'239.09 kWh	0.0670	284.00	7.7%	
Consommation heures creuses	7'378.7	5'752.0		1'626.73 kWh	0.0450	73.20	7.7%	
Abonnement				12.00 Mois	3.0000	36.00	7.7%	
GreenElec				5'865.82 kWh	0.0150	88.00	7.7%	
4 REDEVANCES								
Prestations collectivités publiques (PCP)				9.00 %	559.3500	50.35	7.7%	
Taxes fédérales énergies renouvelables (RPC)					5'865.82 kWh	0.0230	134.90	7.7%
7 N° cpt. 80130 - Tarif Production énergie solaire								
7 VOTRE LIVRAISON D'ÉNERGIE								
Réinjection énergie	1.0	1.0		0.00 kWh	-0.0610	0.00	0.0%	
Réinjection énergie	12'469.1	9'868.3		2'600.80 kWh	-0.0610	-158.65	0.0%	
3 HORIZON								
Stockage maximum pour votre installation				2'940.00 kWh				
Réinjection énergie pour stockage				2'600.80 kWh	0.0610	158.65	7.7%	
Restitution énergie stockée				2'600.80 kWh	-0.1680	-436.95	7.7%	
Abonnement Horizon						189.00	7.7%	
Sous-total (hors TVA)						977.85		
Acomptes facturés CHF -1'012.40 dont TVA -72.40						-940.00		
Frais 2ème rappel						15.00	7.7%	
Total (hors TVA)						52.85		
TVA à 7.7% sur CHF 211.50						16.30		
Montant total de la facture						69.15		

Détail des acomptes					
N° facture	Date	Acompte (hors TVA)	Montant facturé (TVA comprise)	Etat	
2'970'016	30.04.2018	235.00	253.10	payé	
2'989'711	02.07.2018	235.00	253.10	payé	
3'018'343	10.09.2018	235.00	253.10	payé	
3'053'928	09.11.2018	235.00	253.10	payé	

1. ACHÈMÈNEMENT 2. ÉNERGIE

1.1 / 2.1 Uniquement pour les clients bénéficiant d'un double tarif:
- heures pleines: 6h à 22h
- heures creuses: 22h à 6h

1.2 Le service-système du réseau de transport est reversé à Swissgrid pour le maintien du réseau de transport national, soit les grandes lignes.

3. HORIZON

3.1 Stockage maximum vous indique la capacité de stockage à laquelle vous avez droit selon le contrat que vous avez conclu pour le produit HORIZON.

3.2 Réinjection énergie pour stockage désigne l'énergie que vous n'avez pas utilisée tout de suite, qui est stockée et utilisée plus tard.

3.3 Restitution de l'énergie stockée Il s'agit de l'électricité (énergie + acheminement + redevances) valorisée sur la base du tarif simple. Ce montant vous est versé pour l'énergie stockée et consommée.

3.4 L'abonnement désigne le coût de votre abonnement HORIZON en fonction de la puissance installée (kWc) de votre installation.

4. REDEVANCES

Deux redevances sont intégrées dans ce montant.

4.1 Les prestations aux collectivités publiques (PCP) sont versées aux communes. Elles servent à les dédommager pour les terrains publics utilisés pour le passage des infrastructures électriques.

4.2 La rétribution à prix coûtant (RPC) est une taxe fédérale destinée à alimenter un fonds de subventionnement des projets d'énergie renouvelable. Chaque année, notre Groupe encaisse auprès des consommateurs et reverse à Pronovo AG quelque 6 millions de francs pour des projets durables.

6. ACOMPTES FACTURÉS

Cette section vous informe sur l'état des acomptes de la période. Ceux-ci s'entendent hors TVA (6.1), tandis que les montants facturés s'entendent TVA et éventuels frais déjà payés compris (6.2).

7. LIVRAISON D'ÉNERGIE

Cette section ne concerne que les clients ayant une propre production et réinjectant de l'énergie dans le réseau. Dans le cas d'un tarif double, la distinction est faite en fonction des heures de réinjection.

7.2 Réinjection heures creuses

7.3 Réinjection heures pleines

8. GREENELEC

Depuis de nombreuses années, SEIC-Télédis livre à tous ses clients un courant 100% hydraulique (Blueelec).

Vous pouvez faire un pas supplémentaire en optant pour une électricité 100% renouvelable + indigène, soit un mix d'énergies propres (hydraulique, solaire, éolien) entièrement valaisan (Greenelec). Votre engagement Greenelec (1,5 ct/kWh) servira à développer des projets de production régionale et propre.

